



## NIF POUR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES SANS ÉTABLISSEMENT PERMANENT EN ESPAGNE

Les sociétés françaises sans établissement permanent en Espagne et qui doivent y faire des démarches en matière fiscale peuvent obtenir un numéro fiscal espagnol (NIF) au Consulat général d'Espagne à Marseille si la Société est domiciliée dans un des départements de cette Démarcation Consulaire (04,05,06,13,20,83,84,98). Dans le cas contraire, veuillez-vous rapprocher du Consulat d'Espagne correspondant au lieu de domiciliation de la Société.

Documents nécessaires:

- Extrait Kbis original récent de la société avec l'Apostille de La Haye.
- Carte nationale d'identité ou passeport, à jour, du ou des représentants de la société.
- NIE ou NIF individuel du ou des représentants de la société.
- Le NIE du ou des représentants devra être préalablement enregistré auprès de l'Administration Fiscale (Agencia Tributaria) en Espagne.

**Tous les documents devront être scannés individuellement en format pdf et envoyés à [coq.marsella@maec.es](mailto:coq.marsella@maec.es) afin de vérifier le dossier avant la prise de RDV.**

Où obtenir l'Apostille de La Haye

Les Cours d'appel françaises sont l'organisme compétent. Veuillez-vous adresser à celle qui correspond au département de constitution de la société.

Délai d'obtention et Coût

En principe, le NIF vous sera fourni le jour même de votre venue.

L'obtention d'un NIF est gratuite.

Comment faire la demande

La demande doit se faire sur place après avoir pris rendez-vous, la présence dans nos bureaux du ou des représentant (s) de la société étant obligatoire.